

**Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis**  
**Compte rendu**  
**Comité Syndical du 23 mars 2022 à 10h00**  
Salle La Passerelle à Andilly

**Rétablissement des règles dérogatoires depuis la promulgation de la loi Vigilance sanitaire le 11 novembre 2021 directement prorogées jusqu'au 31 juillet 2022 :**

- quorum et procurations : le comité syndical (mais aussi le bureau le cas échéant) délibère régulièrement si le tiers des délégués est présent ou représenté, sachant que chaque délégué présent peut disposer de deux procurations.
- le président peut décider que les réunions du comité syndical (mais aussi du bureau le cas échéant) se tiennent par visio voire audioconférence.

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à dix heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Andilly, sous la présidence de M. Antoine GRAU, premier Vice-Président, en l'absence du Président empêché.

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 15/32**

M. Jean-Luc ALGAY – M. Sylvain AUGEREAU - M. Jean-Marie BODIN - M. Christian BRUNIER - M. Raymond DESILLE - M. Sylvain FAGOT – M. Walter GARCIA - M. Patrick GIAT - M. Jean GORIOUX – M. Antoine GRAU – M. Emmanuel JOBIN - M. Joël LALOYAUX – M. Dominique LECORGNE - M. Jean-Pierre NIVET – M. Didier TAUPIN

**MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 1**

M. Jean-François FOUNTAINE a donné pouvoir à M. Antoine GRAU

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Jean-Pierre NIVET

**MEMBRES EXCUSES :**

M. Jean-François FOUNTAINE – M. Didier LARELLE – Mme Mathilde ROUSSEL - M. Jean-Pierre SERVANT - M. François VENDITTOZZI – M. Stéphane VILLAIN

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

Cabinet du Président : Mme Anne-Laure BERAUD

Service de Gestion Comptable : M. Jacques SIMBSLER, comptable du Syndicat mixte

Service du Syndicat mixte : M. Nicolas CAJON, Mme Nathalie GUERY, Mme Céline BAUDET

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 28 janvier 2022
- Approbation du compte administratif 2021
- Approbation du compte de gestion 2021
- Affectation du résultat de fonctionnement 2021
- Vote du budget primitif 2022
- Vote de la cotisation 2022 des collectivités membres et des modalités d'appel
- Renouvellement de la convention du service unifié pour la gestion du SIG
- Informations utiles

M. Jean Pierre NIVET est désigné secrétaire de séance par le Comité syndical.

Monsieur GRAU, premier Vice-Président et Président de séance, souhaite la bienvenue au nouveau comptable du Syndicat mixte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, M. Jacques SIMBSLER.

M. SIMBSLER se présente et explique que dans le cadre de la réorganisation des services des finances publiques, le service de gestion comptable (SGC) de La Rochelle a été mis en place au 1er janvier 2022 et qu'il est responsable de ce service. A ce titre, il assure la gestion comptable et financière des collectivités relevant de ce service et Mme Hélène DEZALAY est la Conseillère aux décideurs locaux.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2022

Il n'y a pas d'observation sur le compte rendu de la réunion du 28 janvier, celui-ci est donc approuvé.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. Antoine Grau, premier Vice-Président et Président de séance, rappelle que le compte administratif détaillé de l'exercice 2021 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation.

**Ensuite, M. Grau présente au Comité syndical les informations financières essentielles du compte administratif qui retrace les réalisations du budget de l'exercice 2021.**

### 1. Présentation des réalisés du budget 2021

Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - **Compte administratif 2021** - Comité syndical du 23 mars 2022

Dépenses 2021 Fonctionnement	BP 2021	Réalisés	Recettes 2021 Fonctionnement	BP 2021	Réalisés
<b>Personnel charges</b>	<b>206 000,00 €</b>	<b>204 593,98 €</b>	<b>Cotisation par habitant</b>		
1 Responsable	96 000,00 €	95 456,86 €	<b>Populations légales</b>		
1 Chargé de mission urbanisme	55 000,00 €	51 264,04 €	<b>au 1er janvier 2021</b>	100%	<b>239 201 1,55 €</b>
1 Gestionnaire administratif	55 000,00 €	57 873,08 €	CdA La Rochelle	73,58%	176 010 1,55 €
			CdC Aunis Atlantique	12,79%	30 601 1,55 €
			CdC Aunis Sud	13,62%	32 590 1,55 €
<b>Autres charges</b>	<b>64 168,88 €</b>	<b>44 944,93 €</b>			
Convention MAD services et moyens CdA	14 000,00 €	14 000,00 €	<b>Subventions d'investissement transférées</b>		<b>18 841,00 €</b>
Convention service unifié SIG	26 000,00 €	15 757,67 €			
Manifestations (colloques, séminaires, rencontres nationales)	1 500,00 €	1 169,30 €	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>		<b>12 066,33 €</b>
Cotisations Fédération SCoT (0,01€ par habitant)	2 500,00 €	2 392,00 €			
Assurance collectivité + véhicule	2 300,00 €	2 183,33 €	<b>Produits divers de gestion courante</b>		<b>0,00 €</b>
Frais véhicule en location	3 000,00 €	2 371,57 €			
Carburant, péages et parking	1 250,00 €	576,06 €			
Frais de missions et de formation des agents	2 000,00 €	872,21 €			
Frais de missions des élus	1 000,00 €	761,71 €			
Fournitures / documentation	2 000,00 €	640,25 €			
Forfait annuel convention démat Soluris	1 500,00 €	1 504,00 €			
Forfait annuel hébergement site internet, gestion nom domaine	660,00 €	660,00 €			
Conception impression de documents	2 000,00 €	621,60 €			
Autres frais divers	2 258,88 €	844,00 €			
Charges financières et exceptionnelles	2 200,00 €	591,23 €			
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>99 500,00 €</b>	<b>99 419,47 €</b>			
<b>Virement à la section investissement</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>- €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>401 668,88 €</b>	<b>348 958,38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>401 668,88 €</b>	<b>402 768,70 €</b>
			<b>Solde excédent fonctionnement 53 810,32 €</b>		
<b>Dépenses 2021 Investissement</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Réalisés</b>	<b>Recettes 2021 Investissement</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Réalisés</b>
Elaboration du SCOT	130 000,00 €	102 958,91 €	Excédent investissement reporté	1 939,84 €	1 939,84 €
Etudes et frais divers /actions concertation	50 000,00 €	- €	FCTVA	39 000,00 €	39 944,26 €
Matériels divers	1 500,00 €	- €	<b>Recettes d'amortissements</b>	<b>99 500,00 €</b>	<b>99 419,47 €</b>
Remboursement des emprunts	43 000,00 €	42 999,50 €	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>Amortissements des subventions</b>	<b>18 841,00 €</b>	<b>18 840,82 €</b>	Emprunt 2021	70 901,16 €	- €
Déficit investissement reporté	- €	- €			
<b>TOTAL</b>	<b>243 341,00 €</b>	<b>164 799,23 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>243 341,00 €</b>	<b>141 303,57 €</b>

**Solde déficit d'investissement - 23 495,66 €**

Opérations d'ordre de transfert entre sections



- Le déficit d'investissement de 23.495,66 € sera couvert par l'excédent de fonctionnement de 53.810,32 € au moment de la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement 2021.
- Le montant de la dette au 31 décembre 2021 est de 112.275 €.

## 2. Les restes à réaliser d'investissement 2021 :

Opération Elaboration du SCoT : 20.186,95 € de restes à réaliser 2021

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2021	202	81	SCOT01	SCOT	ELAB	D	LOT 2 REALISATION DU SCOT	RAR	14 189.45
2021	202	81	SCOT01	SCOT	ELAB	D	LOT 4 EVAL ENVIR SCOT	RAR	2 407.50
2021	202	81	SCOT01	SCOT	ELAB	D	AMO TRAVAUX CONNEXES ÉLAB DU SCOT	RAR	1 700.00
2021	202	81	SCOT01	SCOT	ETUDES DIV	D	COMMANDE N°1 ASSISTANCE JURIDIQUE SCOT Note juridique sur le rôle écran du SCoT	RAR	540.00
2021	202	81	SCOT01	SCOT	ETUDES DIV	D	COMMANDE N°2 ASSISTANCE JURIDIQUE SCOT Note juridique urbanisme commercial	RAR	270.00
2021	202	81	SCOT01	SCOT	ETUDES DIV	D	COMMANDE N°3 ASSISTANCE JURIDIQUE SCOT Note juridique sur les outils protéger territoires	RAR	540.00
2021	202	81	SCOT01	SCOT	ETUDES DIV	D	COMMANDE N°4 ASSISTANCE JURIDIQUE SCOT Note juridique de cadrage sur l'élaboration d'un SCoT	RAR	540.00
								<b>TOTAL</b>	<b>20 186.95</b>

## 3. Les résultats à la clôture de l'exercice 2021 :

### SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT LA ROCHELLE AUNIS RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

	Budget 2021	Réalisés 2021	Restes à réaliser
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	€ 401 668,88	€ 348 958,38	€ 0,00
Recettes	401 668,88	390 702,37	0,00
<b>Résultat exercice 2021</b>		<b>41 743,99</b>	
Excédent antérieur reporté		12 066,33	
<b>RESULTAT GENERAL</b>		<b>53 810,32</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	€ 243 341,00	€ 164 799,23	€ 20 186,95
Recettes	243 341,00	139 363,73	0,00
<b>Résultat exercice 2021</b>		<b>-25 435,50</b>	
Excédent antérieur reporté		1 939,84	
<b>RESULTAT GENERAL</b>		<b>-23 495,66</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>			
<b>Excédent</b>		<b>€ 16 308,49</b>	
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
<b>Excédent</b>		<b>€ 30 314,66</b>	

La présentation terminée, M. Grau demande à l'assemblée s'il y a des questions particulières sur le compte administratif détaillé de l'exercice 2021 qui lui a été transmis.

Aucune question n'étant posée, M. Grau demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2021 conformément au document détaillé transmis « Compte administratif 2021 par nature » ;

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT LA ROCHELLE AUNIS  
RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

	Budget 2021	Réalisés 2021	Restes à réaliser
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
	€	€	€
Dépenses	401 668,88	348 958,38	0,00
Recettes	401 668,88	390 702,37	0,00
<b>Résultat exercice 2021</b>		<b>41 743,99</b>	
Excédent antérieur reporté		12 066,33	
<b>RESULTAT GENERAL</b>		<b>53 810,32</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	€	€	€
Dépenses	243 341,00	164 799,23	20 186,95
Recettes	243 341,00	139 363,73	0,00
<b>Résultat exercice 2021</b>		<b>-25 435,50</b>	
Excédent antérieur reporté		1 939,84	
<b>RESULTAT GENERAL</b>		<b>-23 495,66</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>			
<b>Excédent</b>		<b>€ 16 308,49</b>	
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
<b>Excédent</b>		<b>€ 30 314,66</b>	

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur GRAU, premier Vice-Président et Président de séance, informe le Comité syndical que Monsieur le comptable public a transmis au Syndicat mixte le compte de gestion 2021, accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

**Les résultats du compte de gestion 2021, reprenant l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 sur le budget, sont identiques à ceux du compte administratif 2021 et n'appellent donc ni observations ni réserves.**

Monsieur GRAU demande au Comité syndical de bien vouloir délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2021 qui lui a été transmis avec la convocation.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le compte de gestion de l'exercice 2021 conformément au document transmis,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toute disposition en ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Monsieur Antoine GRAU, premier Vice-Président et Président de séance, expose au Comité syndical les éléments suivants :

**Constatant qu'à la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif présente :**

- un excédent de fonctionnement de **53.810,32 euros**
- un besoin de financement en investissement de **43.682,61 euros**

**Il est proposé au Comité syndical d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme suit :**

- 1) Affectation en réserves d'investissement R 1068 : **43.700,00 euros**
- 2) Reports en recettes de fonctionnement R 002 : **10.110,32 euros**

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2021** tel que proposé ci-dessus et tel qu'inscrit dans le tableau ci-dessous :

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT LA ROCHELLE AUNIS

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1 (2020)	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	12 066,33
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 Excédent Déficit	41 743,99
<b>A) EXCEDENT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2021</b>	<b>53 810,32</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement 2021 :</b>	
- D 001 Besoin de financement	23 495,66
- R 001 Excédent de financement	
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement 2021 :</b>	
- Besoin de financement	20 186,95
- Excédent de financement	
<b>Besoin de financement total en investissement</b>	<b>43 682,61</b>
<b>AFFECTATION</b>	
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> (au minimum couverture du besoin de financement)	<b>43 700,00</b>
<b>2) Reports en fonctionnement R 002</b>	<b>10 110,32</b>

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Antoine GRAU, premier Vice-Président et Président de séance, rappelle que le Comité syndical a préalablement débattu sur les orientations budgétaires 2022 lors de sa séance du 28 janvier 2022 en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ensuite, M. GRAU présente au Comité Syndical les informations financières essentielles du budget primitif 2022 :**

Globalement, la programmation budgétaire reste stable par rapport à 2021, avec une section de fonctionnement de 422 000 € (401 000 € en 2021) et une section d'investissement de 224 000 € (243 000 € en 2021).

**Le niveau de contribution 2022 qui a été évalué est de 1,60 € par habitant** soit 0,05 € de plus qu'en 2021 induisant une augmentation des cotisations des membres de :

- ♦ 12 763,70 € de plus pour l'Agglomération
- ♦ 2 331,65 € de plus pour Aunis Atlantique
- ♦ 1 965,50 € de plus pour Aunis Sud

**Il est précisé que la contribution des membres fait l'objet de 3 appels de fonds répartis sur l'année et que le dernier appel pourra, le cas échéant, être ajusté en fonction des besoins réels du syndicat mixte en fin d'année.**

Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - **Projet de Budget primitif 2022** - Comité syndical du 23 mars 2022

<b>Dépenses 2022 Fonctionnement</b>	
<b>Personnel charges</b>	<b>220 000,00 €</b>
1 Responsable	100 000,00 €
1 Chargé de mission urbanisme	60 000,00 €
1 Gestionnaire administratif	60 000,00 €
<b>Autres charges</b>	<b>59 472,06 €</b>
Convention MAD services et moyens CdA	14 000,00 €
Convention service unifié SIG	23 000,00 €
Manifestations (colloques, séminaires, rencontres nationales)	1 500,00 €
Cotisations Fédération SCoT (0,011€ par habitant)	2 700,00 €
Assurance collectivité + véhicule	2 300,00 €
Frais véhicule en location	2 500,00 €
Carburant et péages	1 000,00 €
Frais de missions des agents	1 200,00 €
Frais de missions des élus	1 200,00 €
Fournitures / documentation	1 150,00 €
Dématérialisation des actes + hébergement site internet	2 200,00 €
Conception impression de documents	1 500,00 €
Autres frais divers	3 722,06 €
Charges financières et exceptionnelles	1 500,00 €
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>119 500,00 €</b>
<b>Virement à la section investissement</b>	<b>18 900,66 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>417 872,72 €</b>
<b>Dépenses 2022 Investissement</b>	
Elaboration du SCoT	100 000,00 €
Etudes et frais divers /actions concertation	35 000,00 €
Matériels divers	3 765,00 €
Remboursement des emprunts	43 100,00 €
Amortissements des subventions	18 840,00 €
<b>Déficit investissement reporté</b>	<b>23 495,66 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>224 200,66 €</b>
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>642 073,38 €</b>

<b>Recettes 2022 Fonctionnement</b>				
<b>Cotisation par habitant</b>				
<b>Populations légales au 1er janvier 2022</b>	100%	<b>242 389</b>	<b>1,60 €</b>	<b>387 822,40 €</b>
CdA La Rochelle	73,64%	178 487	1,60 €	285 579,20 €
CdC Aunis Atlantique	12,83%	31 102	1,60 €	49 763,20 €
CdC Aunis Sud	13,53%	32 800	1,60 €	52 480,00 €
<b>Subventions d'investissement transférées</b>				<b>18 840,00 €</b>
<b>Excédent fonctionnement reporté</b>				<b>10 110,32 €</b>
Produits divers de gestion courante				1 100,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>417 872,72 €</b>
<b>Recettes 2022 Investissement</b>				
Réserves excédent fonctionnement capitalisé				43 700,00 €
FCTVA				12 100,00 €
Recettes d'amortissements				119 500,00 €
Virement de la section de fonctionnement				18 900,66 €
DGD urbanisme SCoT				30 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>224 200,66 €</b>
<b>TOTAL Recettes</b>				<b>642 073,38 €</b>

**Opérations d'ordre de transfert entre sections**

**Dépenses d'investissement :**

- 135 000 € pour l'élaboration du SCoT en 2022, les études diverses et les actions de concertation
- 3 765 € de matériels (équipement salle de réunion en matériel de visioconférence)
- 43 100 € de remboursement d'emprunts (il reste 2 ans à rembourser du prêt 2018 et 3 ans du prêt 2019)  
Le montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 112.275 €

**Recettes d'investissement :**

- 119 500 € de recettes d'amortissement
- 43 700 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 30 000 € de DGD urbanisme pour l'élaboration du SCoT (dotation générale de décentralisation)
- 12 100 € de FCTVA

**Monsieur GRAU demande au Comité Syndical de bien vouloir délibérer sur le budget primitif 2022 sur la base du document détaillé transmis « Projet de budget primitif 2022 par nature ».**

Ces explications entendues, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

■ **ADOpte PAR CHAPITRE LE BUDGET PRIMITIF 2022**, lequel se résume ainsi :

<b>BUDGET PRIMITIF 2022 - FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			<b>EUROS</b>
74	74758	Participation des Communautés adhérentes : cotisation 1,55€/habitant	387 822,40
75	7588	Produits divers de gestion courante	1 100,00
042	777	Subventions d'investissement transférées	18 840,00
002		Excédent de fonctionnement reporté	10 110,32
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>417 872,72</b>
<b>DEPENSES</b>			
011		Charges à caractère général	56 050,00
012		Charges de personnel	220 000,00
65		Autres charges de gestion courante	1 922,06
66		Charges financières	1 000,00
67		Charges exceptionnelles	500,00
042	6811	Dotation aux amortissements	119 500,00
023		Virement à la section d'investissement	18 900,66
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>417 872,72</b>
<b>BUDGET PRIMITIF 2022 - INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			<b>EUROS</b>
040	2802	Amortissements des études SCoT	119 500,00
040	2818	Amortissements matériels de bureau et autres matériels	0,00
021		Virement de la section de fonctionnement	18 900,66
10	10222	FCTVA	12 100,00
10	1068	Réserves excédents de fonctionnement capitalisés	43 700,00
13	1311	DGD urbanisme pour l'élaboration du SCoT ( <b>opération SCoT 01</b> )	30 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>224 200,66</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Opération SCoT 01 « Elaboration du SCoT » (dont 20 186,95 de restes à réaliser 2021)</b>			<b>135 000,00</b>
20	202	Elaboration du SCoT	100 000,00
20	202	Etudes et frais divers	35 000,00
<b>Opération SCoT 02 « Equipement matériel »</b>			<b>3 765,00</b>
20	2051	Licences	500,00
21	21830	Matériel de bureau et informatique	1 600,00
21	2184	Mobilier	0,00
21	21888	Autres	1 665,00
<b>Hors opération</b>			
16	1641	Remboursement des emprunts	<b>43 100,00</b>
040	13911	Amortissements des subventions	<b>18 840,00</b>
001		Déficit d'investissement reporté	<b>23 495,66</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>224 200,66</b>

## **VOTE DE LA COTISATION 2022 DES COLLECTIVITES MEMBRES ET DES MODALITES D'APPEL**

Les statuts du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis prévoient une participation financière des collectivités membres au prorata de leur population.

M. Antoine GRAU, premier Vice-Président, expose au Comité syndical que **la contribution des collectivités membres évaluée pour 2022**, après estimation des charges de fonctionnement, **s'élève à 387.822 €,** soit au regard de la population en vigueur au 1er janvier 2022, à **1,60€ par habitant.**

**Le tableau suivant récapitule les cotisations 2022 des 3 collectivités membres sur cette base :**

Collectivités membres	Population en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Cotisation 2022 par habitant	Total cotisations 2022
Communauté de Communes Aunis Atlantique	31 102	1,60 €	49 763,20 €
Communauté de Communes Aunis Sud	32 800	1,60 €	52 480,00 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	178 487	1,60 €	285 579,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>242 389</b>	<b>1,60 €</b>	<b>387 822,40 €</b>

**M. Grau propose donc au Comité Syndical une cotisation 2022 par habitant de 1,60€ qui pourrait être appelée de la façon suivante :**

Collectivités membres	Cotisation 2022 1,60€/hab	Modalités d'appel		
		Appel de fonds mars-22 1 <sup>er</sup> acompte 50%	Appel de fonds juin-22 2 <sup>ème</sup> acompte 30%	Appel de fonds nov-22 3 <sup>ème</sup> acompte 20%
Communauté de Communes Aunis Atlantique	49 763,20 €	24 881,60 €	14 928,96 €	9 952,64 €
Communauté de Communes Aunis Sud	52 480,00 €	26 240,00 €	15 744,00 €	10 496,00 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	285 579,20 €	142 789,60 €	85 673,76 €	57 115,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>387 822,40 €</b>	<b>193 911,20 €</b>	<b>116 346,72 €</b>	<b>77 564,48 €</b>

**M. Grau précise que le dernier versement pourra, le cas échéant, être ajusté en fonction des besoins réels du syndicat mixte en fin d'année.**

**Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

**ARRETE la cotisation 2022 des collectivités membres à 1,60 € par habitant et approuve les modalités d'appel telles que présentées dans le tableau ci-dessus,**

**DIT** que cette délibération sera adressée aux collectivités membres pour notification,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toute disposition en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SERVICE UNIFIE POUR LA GESTION DU SIG**

Monsieur Antoine GRAU, premier Vice-Président et Président de séance, rappelle au Comité syndical que le service unifié pour la gestion du SIG créé en 2017 par les Communautés de communes Aunis Atlantique et Aunis Sud, a été étendu en 2019 par voie de convention au Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis, pour mutualiser leurs ressources et réduire les coûts de fonctionnement.

Le service unifié est porté par la Communauté de communes Aunis Atlantique qui met à disposition un agent titulaire à temps complet occupant le poste de chef de projet SIG. L'agent dispose d'un bureau dans les locaux des trois établissements publics.

**M. GRAU explique que la convention, prévue pour une durée de trois ans, arrive à son terme le 17 juin 2022 et qu'il convient donc d'envisager son renouvellement.**

Les frais de fonctionnement annuels du service unifié sont estimés à 64.848 €. Les coûts d'investissement dépendent des besoins exprimés par le service.



Le remboursement des dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement du service unifié s'effectue sur la base du coût du service, divisé en trois parts égales, exception faites des dépenses ne bénéficiant pas à l'ensemble des signataires. Dans ce dernier cas, les dépenses imputables sont supportées uniquement par leurs bénéficiaires à parts égales.

Un suivi régulier de l'application de la convention est assuré par un Comité de Pilotage composé de TROIS élus référents (un par établissement public) désignés par chaque établissement, ainsi que les trois DGS ou leurs représentants. Les élus référents désignés pour Aunis Atlantique et Aunis Sud sont respectivement M. François VENDITTOZZI et M. Emmanuel JOBIN. L'élue référente désignée pour le Syndicat mixte est Mme Mathilde ROUSSEL. Des élus suppléants pourront être désignés.

**M. Didier TAUPIN informe le Comité syndical de la montée en charges des besoins en SIG. Il propose un renfort ponctuel du service tel que prévu par la convention en recrutant par exemple un apprenti. M. Emmanuel JOBIN confirme les propos de M. TAUPIN.**

Les élus du Bureau ont donné un avis favorable au renouvellement de la convention service unifié SIG sur les mêmes bases que la précédente.

**Ces explications entendues, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

**VALIDE** la convention tripartite conformément au projet transmis et ci-annexé,

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à procéder à la signature de la convention ainsi que tout document permettant la mise œuvre du service unifié pour la gestion du SIG,

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

## INFORMATIONS UTILES

---

### ▪ **CDAC du 21 février 2022**

**M. Jean Gorioux, Vice-Président et remplaçant titulaire du Président en CDAC**, explique que la CDAC s'est réunie pour examiner :

#### • **Projet de création d'un Intermarché sur la commune d'Andilly - Zone de Bel Air.**

Pour rappel, le projet initial présenté avait reçu un avis défavorable de la CNAC en avril 2021 alors qu'il avait reçu un avis favorable de la CDAC en décembre 2020, ainsi que de la commission « urbanisme commercial commune » du territoire.

La nouveau projet présenté a reçu un avis favorable de la commission « urbanisme commercial commune » du territoire qui s'est réunie le 17 février.

**La CDAC du 21 février a également donné un avis favorable unanime (9 pour).**

Il ajoute qu'un projet a été retiré de l'ordre du jour de la CDAC, **le projet de création d'une enseigne Culture Vélo à Puilboreau - Zone de Beaulieu**<sup>[GN1]</sup> considérant qu'il ne s'agit pas d'un ensemble commercial et que la surface de vente fait moins de 1 000 m<sup>2</sup>.

### ▪ **CDAC du 13 avril 2022**

**M. Gorioux** informe que la CDAC devait se réunir le 13 avril 2022 pour examiner **le projet de création d'une enseigne « Le Marché de Léopold » à Puilboreau**. La Sous-préfecture de St Jean d'Angély a informé, suite à l'instruction par les services de la DDTM, que le dossier était retiré de la CDAC considérant qu'il ne s'agit pas d'un ensemble commercial et que le projet fait moins de 1 000 m<sup>2</sup>.

**M. Jean-Luc Algay, vice-président de la CdA de La Rochelle en charge du développement économique** explique que la remise en cause du passage en CDAC des deux dossiers (Culture-Vélo et Le Marché de Léopold) par la DDTM, qui considère que ces projets ne constituent pas des ensembles commerciaux, bien que situés dans la zone commerciale de Beaulieu, pourrait rendre difficile la mise en œuvre de la politique commerciale souhaitée par les territoires. Une réflexion est à mener sur la notion d'ensemble commercial dans le cadre des CDAC et sur la ou les stratégies à adopter par les territoires et/ou à travers le SCOT et son volet commercial.

▪ **Séminaire de travail des élus du Syndicat : mardi 29 mars à 10h salle du Conseil dans le bâtiment Vaucanson à Périgny**

**M. Antoine Grau** informe que le prochain séminaire de travail des élus du comité syndical se tiendra le mardi 29 mars à 10h, dans le bâtiment Vaucanson à Périgny. Il sera consacré au projet de document d'orientation et d'objectifs qui a été complété et enrichi, en particulier suite aux ateliers de travail Climat-Energie et Eau-Agriculture-Paysages. Suite à ce séminaire qui devrait permettre d'aboutir à un projet stabilisé de DOO, il sera organisé avec les élus des territoires un séminaire de présentation et d'échanges sur ce projet.

**M. Grau** explique que suite à la réunion de ce matin, réunion consacrée à la définition de l'armature économique à inscrire dans le DOO du futur SCoT commun à laquelle ont participé les élus et techniciens en charge du développement économique et de l'aménagement des 3 intercommunalités membres du Syndicat, le sujet majeur de ce prochain séminaire sera l'armature économique et la construction d'une stratégie économique concertée.

**M. Antoine Grau, Président de séance, remercie les élus pour leur participation et leur souhaite à tous une très bonne journée.**

**Il lève la séance à 11h00.**